Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs
Band: 13 (1951)
Heft: 11

Rubrik: Communiqués de l'association suisse

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La 25ème assemblée générale ordinaire

eut lieu le 10 septembre 1951, à Lausanne, sous la présidence de M. F. Ineichen, Muri/AG. Sur 17 sections que compte notre association, 15 s'étaient faites représenter par 58 délégués (au total 97).

La liste des tractanda comprenait, en premier lieu, le rapport d'activité et les comptes de 1950. Les deux furent acceptés à l'unanimité.

Des communications faites par le président, nous relatons les suivantes:

Augmentation de l'effectif des membres:

En 1950, l'augmentation des membres fut de 1208. Le premier semestre de l'année en cours marque une augmentation de 918 membres, dont 410 reviennent à la section de Fribourg.

La fondation de la section du Valais eut lieu le 10 février 1951. A l'heure actuelle, elle compte 72 membres.

Le comité central s'est réuni une fois après l'assemblée des délégués du 18 décembre 1950, soit le 31 mars 1951.

Le nouveau cantrat avec la «Mutuelle Vaudoise» (assurance responsablilté civile) fut signé le 22 mars 1951 après avoir, par écrit, demandé l'assentiment des membres du comité central. En compensation des avantages antérieurs perdus, une amélioration des conditions d'assurance a pu être obtenu (extension de l'assurance responsabilité civile aux tierces personnes prenant place à l'arrière du tracteur). Nous avons pu éviter que la prime d'assurance responsabilité civile soit augmentée pour les exploitations qui effectuent des transports agricoles pour le compte d'autres agriculteurs.

Prix des carburants: La différence entre le pétrole et le white-spirit est actuellement de frs. 9.— par 100 kg. Le prix du white-spirit correspond dès lors à peu près à celui du gazoil (huile Diesel) après la ristourne d'une partie du tarif douanier.

Tarif de douane réduit pour l'essence:

Une première conférence avec la Direction générale des douanes eut lieu le 29 mars 1951. La dite instance refuse de nous accorder la réduction demandée, mais elle nous laisse la liberté de faire des propositions en vue d'un contrôle efficace. Ce problème est actuellement discuté avec des représentants du commerce de carburants et de machines agricoles ainsi qu'avec ceux de l'industrie des tracteurs agricoles et des organisations agricoles. Il n'est pas facile du tout de trouver une voie qui soit simple pour l'agriculteur, n'exigeant pas trop de paperasse.

Le comité directeur décida — par prévoyance — la création **d'un fonds** en vue de mener à bien la revision actuelle de la loi des véhicules à moteur et des cycles et pour assurer au tracteur agricole sa position spéciale dans la dite loi. Les fabricants de tracteurs et les Maisons de commerce de carburants furent également priées d'alimenter ce fonds. Nous prions les sections de faire, elles aussi, un geste selon leurs moyens. Tout montant versé directement par les membres sera également accepté avec reconnaissance. Ce fonds ne peut être utilisé au financement d'autres buts.

Comme on le sait,
le Statut des Transports automobiles (STA) fut rejeté les 24 et 25 février 1951. A maintes reprises on nous fit le reproche d'avoir encouragé l'acceptation de la loi. Le comité central et le comité directeur ont agi d'une façon démocratique, c'est-à-dire selon la décision de

DANS LA BONNE TERRE J'AI PLANTE LE GRAIN ...

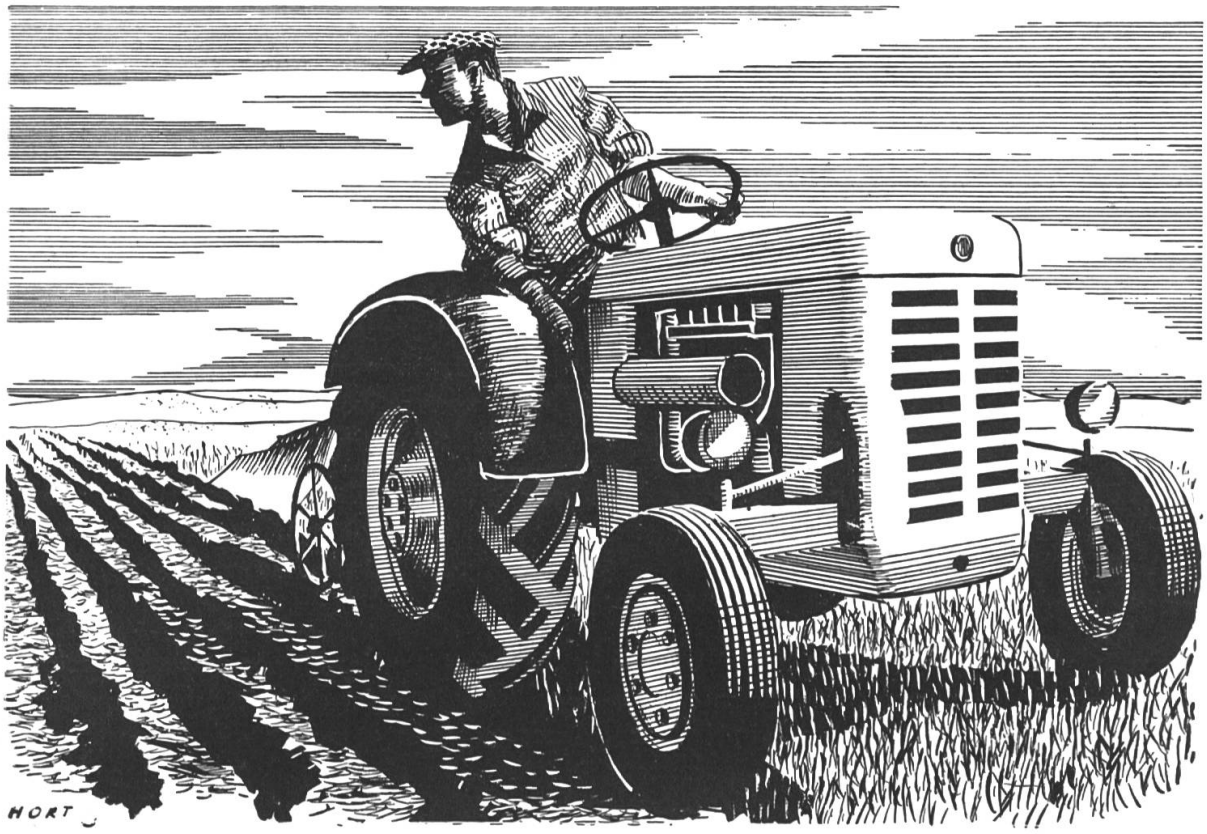

A VOIR la régularité de ces sillons, il est évident que ce tracteur fait du bon travail, mais en propriétaire avisé, le paysan qui le conduit sait ce qu'il doit faire pour que son tracteur rende au maximum.
Il choisit l'huile qui lubrifie ce tracteur avec le même soin qu'il apporte à sélectionner l'avoine pour ses chevaux, car il sait bien qu'il existe différentes qualités de l'une et de l'autre et n'utilise que la meilleure.

USOL ULTRA, une nouvelle amélioration de l'USOL bien connue, est justement l'huile dont votre tracteur a besoin.
Extraite du meilleur pétrole brut,
Préparée selon les procédés les plus modernes,
Améliorée et renforcée par des produits spéciaux,
Elle est parfaite en tous points.
Le moteur est protégé par un film lubrifiant ininterrompu et reste propre, puisqu'il ne connaît ni corrosion, ni formation de résidus.

USOL S.A. BALE

l'assemblée générale. Nous pouvions d'autant plus nous décider à recommander l'acceptation de la loi que, par rapport à l'état antérieur, bien des améliorations étaient prévues. De plus, c'était faire preuve de compréhension à l'égard d'un artisanat touchant de près l'agriculture.

Tarifs pour travaux exécutés avec tracteurs: De tous les côtés, on réclame l'adaptation des tarifs. C'est là un problème délicat. Nos membres désirent des tarifs plus élevés. En réalité, on appliquera souvent des tarifs inférieurs et on nous fera des reproches. Il semble donc qu'une augmentation du tarif actuel n'entre pas en ligne de compte pour le moment.

Contingentement dans l'importation de tracteurs agricoles.

Pour la première fois depuis 1947, les représentants de l'agriculture furent invités à une consultation concernant les **contingents et leur répartition.** On fit peu cas de nos désirs. Même notre demande d'exiger que les machines correspondent aux prescriptions de la loi des véhicules à moteur et des cycles fut déclinée. On tient plus compte des exigences de l'armée. Les tracteurs à 1 cylindre et les tracteurs légers ne sont admis qu'en nombre restreint. Contre cette restriction particulière, des protestations s'élevèrent ci et là. Pour le cas où des inconvénients devraient être constatés, il en sera tenu compte lors de la prochaine répartition.

Dans une requête adressée au Département fédéral de Justice et Police, nous avons demandé que les machines ne correspondant pas aux prescriptions de la loi sur les véhicules à moteur (LA) et de son ordonnance d'exécution ne puissent entrer en Suisse. Aucune réponse ne nous est encore parvenue à ce jour.

Dans la campagne contre les infractions à la limite de vitesse, les dirigeants de l'association voient du bon travail préparatoire en vue de la revision de la loi des véhicules à moteur et des cycles. Nous renvoyons aux appels lancés à nos membres et aux fabricants de tracteurs ainsi qu'aux divers communiqués paraissant à intervalles réguliers dans notre périodique

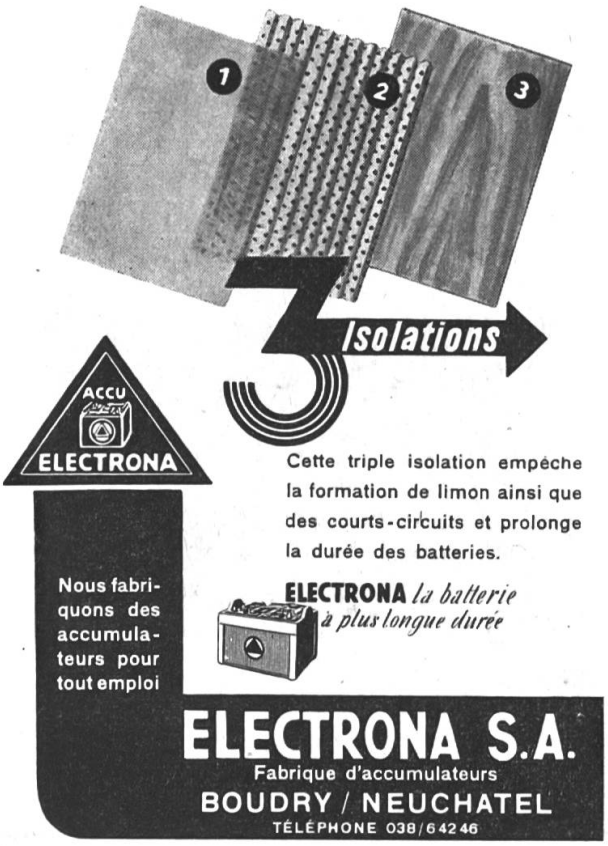

Conducteurs de tracteurs, faites connaître assez tôt votre intention de changer de direction!

LENZ

Vous aurez
beau faire...
La meilleure
assurance — vie pour un moteur
est et restera
la vidange régulière du carter
avec BP ENERGOL.
ENERGOL. la vitamine du moteur.

En vente aux stations BP *vert et jaune*

«Le Tracteur». Le comité refuse la création d'une catégorie de vitesse moyenne de 30—40 km/h. L'industrie des tracteurs se rallie, en grande partie, à notre point de vue.

La première série des **remorques de l'armée** va sous peu être livrée aux troupes. L'armée refuse d'accepter la remorque à un essieu et, de ce fait, notre voeu de voir construire une série de ce genre de remorques. Elle déclare que la remorque à un essieu ne peut pas être accouplée à n'importe quel tracteur de l'armée et que l'on ne peut pas, à volonté, y atteler un cheval comme ce serait le cas pour la remorque à deux essieux.

La réquisition par l'armée des tracteurs agricoles. Depuis un temps assez long et en collaboration avec la Division de l'Agriculture et l'Union suisse des Paysans, nous travaillons en vue de trouver une solution raisonnable. Néanmoins, c'est aux sections qu'incombe de faire la plus grande partie du travail. Elles doivent se renseigner auprès des autorités cantonales compétentes pour savoir qui exécute cette réquisition et pour obtenir des renseignements précis.

Provisions de carburants et de pneumatique: En principe, il est bon de faire des provisions de carburants et de pneumatiques. Nous l'avons d'ailleurs déjà recommandé dans notre périodique «Le Tracteur». L'organisation centrale laisse aux sections la liberté d'exécuter éventuellement des actions en commun. Nous sommes en relation continuelle avec la Division de l'Agriculture. Bien des mesures de précaution furent prises ces derniers temps. Néanmoins, il ne faut pas se bercer d'illusions: en cas d'aggravation de la situation internationale, il faudra compter avec la réintroduction du rationnement et avec des restrictions rigoureuses. En effet, la consommation en carburants, seule dans l'agriculture, s'élève annuellement à env. 25 millions de tonnes.

Interchangeabilité des tracteurs et des outils accessoires: On avance lentement. Nos voeux remontent à 12 ans en arrière. Cela n'empêche pas les «Basler Nachrichten» de reprocher à l'agriculture et aux organisations agricoles d'être en retard dans le domaine de la méca-

Fabrique
d'Accumulateurs d'Oerlikon
Zurich-Oerlikon
(051) 46 84 20

Lausanne
(021) 26 26 61

Genève
(022) 4 99 42

Membres,

recrutez

des

membres!

nisation. Nous n'y pouvons rien. Nous sommes dépendants de la bonne volonté de l'industrie des tracteurs et des machines agricoles.

Un cours d'instruction pour l'entretien des tracteurs aura très probablement lieu, au début du mois de décembre, à l'Ecole cantonale d'agriculture «Strickhof» à Zurich. Les sections sont priées d'y envoyer des chefs de cours. On peut souvent faire la constatation que les frais de réparations pourraient être considérablement réduits si l'agriculteur vouait plus de soins à l'entretien journalier et périodique de ses machines.

La liste des tarifs pour travaux agricoles et transports effectués avec des tracteurs et des carburants dédouanés a été rédigée par la Direction générale des douanes sous un aspect nouveau et plus compréhensible erpe. (Trad. L. P.)

Nouvelles des sections

Section fribourgeoise

Nous nous permettons de rappeler à nos membres ce qui suit:

1) **La gérance** de notre association **est assurée,** depuis le mois de mai écoulé, **par Mr. Henri Sudan, secrétaire au Service cantonal des automobiles, à Fribourg, rue du Simplon 7, Tél. (037) 2.68.91,** qui est à la disposition de tous nos membres pour n'importe quels renseignements.
2) A l'occasion du changement intervenu dans notre administration, il a été procédé à une **réorganisation administrative** avec mise à jour de l'état de nos membres Les membres qui n'auraient pas encore retourné le **questionnaire** qui leur a été adressé, sont invités à le faire par le plus prochain courrier.
3) Les membres qui ne se seraient pas encore acquittés de **la cotisation statutaire de frs. 10.—** pour l'année en cours, sont invités à le faire **d'ici au 23 novembre prochain** (Cpte de chèques IIa 2296). Après cette date, elle sera perçue par remboursement postal. Il est rappelé que seuls les membres qui auront payé la cotisation pourront bénéficier des ristournes accordées par l'Union-Benzine, sur leurs achats de carburants et lubrifiants.
4) Les membres s'étant inscrits pour suivre un **cours technique,** recevront en temps utile une convocation. De nouvelles inscriptions peuvent encore être admises **jusqu'au 15 décembre 1951.** Les cours sont prévus en fin décembre prochain et en février 1952.

Association Fribourgoise de Propriétaires de Tracteurs
Le Président: sig. Jean Marmy.

Section neuchâteloise

Afin de simplifier le travail et permettre à chacun de nos membres de recevoir le numéro de janvier du «Tracteur», le gérant soussigné se permettra, au début de décembre, d'encaisser par remboursement la cotisation de 1952 s'élevant à **frs. 10.25.** D'ores et déjà, il se recommande à la bienveillance de chacun des membres de la section. Merci.

M. Roethlisberger, gérant